

Bélaye *en* Bref



Vallée du Lot et du Vignoble

mairie.belaye@orange.fr

Numéro 139

Janvier 2021 (n°1 pour 2021)

SOMMAIRE

- p. 1 : Vœux
- p. 2 – 5 : nos artisans
- p. 5 – 6 : informations sur le PLUi
- p. 6 : auto-cross / charte de bon voisinage / vie associative

L'ensemble du Conseil municipal se joint à Michel Raynaly pour vous souhaiter à toutes et tous ses meilleurs vœux pour 2021, en langue d'oc comme en langue d'oïl !

Coma cad'an, a la demanda de la comuna, e per far sonar la lenga d'Òc, veni vos desirar una plan bon'annada.

L'an que se presenta, pòt pas èstre mai pietadòs que lo que s'acaba.

Fasèm ben fisança als espèrts en virologia mas pel moment podèm pas far mai que de botar la masqueta,

Tenètz vos galhards, e coma se ditz :

« Gardarem lo moral ! »

Nos artisans ont du talent !

Nous proposons à nos lecteurs une rubrique destinée à faire connaître les talents des habitants de la commune. Nous avons choisi de parler aujourd'hui de certains d'entre eux qui travaillent sur place. Que ceux qui ne sont pas cités aujourd'hui n'hésitent pas à nous contacter pour une future présentation !

Benoît Brocard a récemment transféré son activité de ferronnier de Prayssac à Charroux où il a rêvé, conçu puis réalisé un atelier digne d'un architecte d'avant-garde : esthétique, fonctionnel, lumineux, écologique, ce bâtiment est une vitrine des différents travaux que Benoît peut réaliser : charpentes, ouvertures, sans oublier un escalier en dentelle de fer. Nous souhaitons à Benoît de voir son activité se développer comme il l'a imaginé en réalisant ce beau projet sur notre commune.



Marie - Jeanne Vuillerme est installée à Bélange depuis un an et demi : elle est sellière-maroquinière depuis 2000, et elle a travaillé chez un sous-traitant d'Hermès pendant 5 ans, avant de devenir auto-entrepreneuse. Elle ne dispose pas encore d'un atelier et travaille chez elle, où elle est un peu à l'étroit, créant des modèles de sacs qu'elle dessine et réalise avec un talent indéniable, une précision et un amour du travail bien fait qui lui font passer jusqu'à 40 heures pour réaliser un sac. Elle crée les modèles, dessine les patrons, et fabrique un prototype en plastique avant de se lancer. Elle commande ses cuirs chez différents fournisseurs, tous en France, car dans notre pays, la législation impose une station d'épuration dans chaque tannerie, ce qui n'est pas le cas pour d'autres pays exportant leur cuir. Elle travaille également en fonction des commandes qui lui sont faites, sachant qu'elle réalise des modèles à la demande en respectant les désirs du client en matière de forme, de coloris, et de finitions. Ses modèles sont exposés et vendus dans une boutique de Cahors, « Fourmillard », située 60 Rue du Portail Alban, gérée par une vingtaine d'artistes et artisans qui y présentent leurs œuvres, Elle a un site que vous pouvez consulter : mariejeanne.fr (notez l'absence volontaire du E de Jeanne). Et puisque l'escalier de Benoît a été mentionné, nous pouvons également parler de celui de Marie Jeanne, il est en bois et les marches sont recouvertes de plaques de cuir de différentes teintes, c'est très esthétique et assez silencieux.



Dominique Borel habite lui aussi B el aye depuis un peu plus d'un an. Apr es une formation en « Jardins et verdure », il s'est d ecouvert une passion pour la cuisine, en passant par quelques ann es  a  oeuvrer dans le b atiment. Son r eve  etait d'ouvrir un restaurant dans le coin, mais la pand emie est venue contrecarrer ses plans avec la fermeture des restaurants. Comme il a c otoy e lors d'une de ses activit es gourmandes un pizziolo napolitain, il a appris la ma trise de la pizza. Il a donc fait le choix d'acqu erir un camion pour proposer de la restauration ambulante  a B el aye et dans les villages alentour. Il pr epare sa p ate au levain, elle doit gonfler  a une temp erature de 25 , ensuite il la garde entre 8 et 10 , avant d'en faire des petites boules qui deviendront des supports pour divers ingr edients qu'il ach ete chez des producteurs locaux quand c'est possible. Sa carte varie d'une fois sur l'autre, et son initiative a connu un beau succ es mais le couvre-feu  a 18h lui fait du tort. Il a avanc e ses horaires (16-18h) mais la client ele est moins habitu ee  a venir chercher une pizza en milieu d'apr es-midi... Souhaitons-lui de pouvoir maintenir son activit e dans les meilleures conditions possibles. Son camion fait escale  a B el aye, devant la buvette, tous les jeudis.



Une autre habitante de Bélaise développe une double activité de Coiffure à domicile et de Photographe. Il s'agit de **Noélie Charles**, habitante de Malbouyssou, que l'on peut contacter au 06 70 05 01 23 ou par courriel : noelie.charles31@icloud.com

PLUi : ce qui va changer

En ce début 2021, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal entre dans sa seconde phase : après la définition des grandes orientations politiques en 2020 (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), nous entrons maintenant dans la phase de réflexion sur la mise en œuvre concrète de ces objectifs.

Quelles que soient les décisions prises au niveau municipal, la mise en œuvre du PLUi va entraîner de nombreux changements dans le zonage du territoire communal.

A ce stade, rien n'est encore arrêté et des réunions de travail réunissent régulièrement élus et techniciens. Néanmoins, quelques orientations se dessinent :

1. Réduction importante des zones constructibles sur la commune.

Cette évolution s'explique par plusieurs éléments concomitants :

Le Schéma de Cohérence Territoriale du sud du Lot définit une superficie maximale de terrains constructibles à l'échelle de la Communauté de communes. Ces potentialités sont ensuite réparties entre les communes en tenant compte de différents critères :

- l'évolution de la population communale dans les dernières années,
- le nombre de permis de construire qui ont été déposés dans chaque commune,
- le taux de mise sur le marché immobilier des terrains actuellement constructibles.

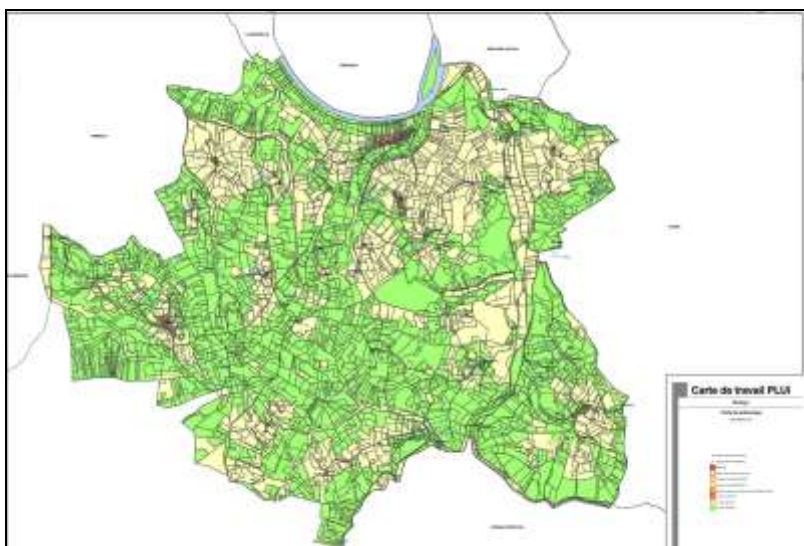
Il ressort de ces critères que, selon le dernier recensement, la population de Bélaise a légèrement baissé, que peu de permis de construire ont été déposés et que la plupart des terrains classés U ou AU dans notre PLU n'ont pas fait l'objet de transactions et sont restés "gelés".

De ce fait, de nombreuses zones actuellement constructibles seront classées en terrains agricoles ou naturels.

2. Accroissement des zones classées "naturelles" :

Les terrains en vert sur l'avant-projet ci-dessous correspondent aux zones « naturelles » envisagées. Les terrains en ocre aux zones agricoles.

L'augmentation des surfaces dites « naturelles » tient à la présence sur notre territoire de nombreux réservoirs et corridors de biodiversité à préserver ("trame verte et bleue").



3. Une nouvelle politique en matière de "changement d'affectation" des bâtiments.

Désormais il ne sera plus possible de transformer librement une grange en gîte ou en logement. Pour que ce soit réalisable, il faudra que la grange ait été répertoriée et photographiée dans le futur document d'urbanisme, et qu'elle ne soit pas soumise à des contraintes particulières (environnementale, réseaux, accès, etc.). La commune va donc devoir dresser un inventaire de ce bâti et pour ce faire nous allons avoir besoin de votre participation :

- si vous avez un projet de changement d'affectation sur un bâtiment, en cours ou potentiel dans les 10 ans à venir, merci de nous en faire part en nous indiquant la référence cadastrale du bâtiment concerné et en joignant une photo,
- des membres de l'équipe municipale seront amenés, dans les semaines à venir, à compléter cet inventaire en photographiant certains bâtiments de type agricole qui n'auraient pas été signalés directement par les propriétaires. Merci par avance de leur faire bon accueil.
- si vous ne souhaitez pas que des bâtiments situés sur votre propriété soient inclus dans cet inventaire, merci par avance de nous le signifier par écrit.

La phase d'élaboration du PLUi s'accompagnera bien entendu de réunions publiques et d'une mise à l'enquête publique. Ces temps seront l'occasion d'échanges que nous espérons fructueux, mais nous vous invitons dès à présent à nous contacter pour nous faire part de tout projet en lien avec l'urbanisme que vous pourriez avoir dans les années à venir. Nous ne pouvons garantir, à ce stade, leur faisabilité, mais nous nous engageons à les étudier et à les soumettre aux techniciens en charge de l'élaboration du PLUi. Ce dernier devrait être opérationnel courant 2022.

AUTO-CROSS « D'ALBAS »

Le 19 décembre 2020, le Tribunal d'Instance de Cahors a confirmé l'obligation, pour le propriétaire du terrain sur lequel se déroule l'auto-cross dit « d'Albas », de démonter dans les trois mois l'ensemble des bâtiments et structures implantés sans autorisation. Une nouvelle audience, début avril, permettra de vérifier si cette injonction a bien été respectée.

CHARTRE DE BON VOISINAGE

A l'initiative du Conseil de l'agriculture lotoise (CAL), une charte de bon voisinage et du bien vivre ensemble, qui pose les bases d'une relation de confiance entre les agriculteurs, les riverains et les collectivités, a été édictée. Elle est consultable en mairie.

VIE ASSOCIATIVE :

Les Rencontres de Violoncelle retournent à l'école

Si les conditions sanitaires ne viennent pas contrarier leur projet, les Rencontres de Bélaise apporteront une réplique de leur journée du festival d'été dédiée aux enfants, dans les écoles d'Albas et de Castelfranc. En effet, les 8, 9 et 11 mars prochains, Karine Jean- Baptiste, Clothilde Dornier et Yann Schoener animeront des ateliers pédagogiques musicaux et de lutherie dans différentes classes de notre regroupement pédagogique.